

Motion
adoptée à l'unanimité
Session plénière du 21 septembre 2026

Nos écoles brûlent, l'État réduit les moyens : ça suffit !

Les épisodes de fortes chaleurs, de plus en plus fréquents et intenses, ne sont plus exceptionnels. Ils constituent désormais une réalité à laquelle nos collectivités doivent répondre, notamment dans les établissements scolaires.

À l'été 2026, plusieurs milliers d'écoles ont été confrontées à des températures élevées, certaines devant fermer temporairement ou adapter leurs horaires pour protéger élèves et personnels. Cette situation souligne l'urgence d'adapter nos bâtiments scolaires au changement climatique.

Face à cette urgence, le Gouvernement avait annoncé fin juin un plan d'accompagnement doté de près de 60 millions d'euros pour améliorer le confort d'été et la performance thermique des établissements : protections solaires, volets, ventilation, isolation et dispositifs limitant la surchauffe.

Pourtant, quelques semaines plus tard, 40 millions d'euros ont été retirés. Cette décision est incompréhensible alors que les collectivités sont en première ligne de la rénovation et de l'adaptation d'une grande partie du patrimoine scolaire.

Le Département de la Nièvre est lui aussi confronté à cet enjeu. Adapter les bâtiments scolaires des collèges est indispensable pour garantir des conditions d'accueil et d'apprentissage dignes, tout en réduisant durablement les consommations d'énergie.

Les collectivités ne peuvent être appelées à agir davantage face au changement climatique tout en voyant les moyens attribués par l'État diminuer. Les financements doivent permettre non seulement de diagnostiquer les bâtiments vulnérables, mais surtout de réaliser les travaux nécessaires.

Le Conseil départemental de la Nièvre demande donc au Gouvernement :

- de revenir sur la diminution de 40 millions d'euros des crédits initialement annoncés et de rétablir l'intégralité des moyens prévus pour permettre aux collectivités d'engager les travaux nécessaires ;
- de renforcer durablement les financements dédiés à l'adaptation climatique des bâtiments publics ;
- d'associer pleinement les collectivités à la stratégie nationale d'adaptation des établissements scolaires.